

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 03 JUIN 2016**

---

**Délibération n° 51-2016**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de la délibération n°59-2013 du conseil d'administration du 21 juin 2013 modifiée.

Les tarifs du droit au sport sont ainsi modifiés dans les conditions ci-après :

À compter de la rentrée universitaire 2015/2016, le montant des droits facultatifs au sport est fixé à 20€ pour les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université Bretagne Sud et à 35€ pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les établissements conventionnés.

Membres en exercice :	<b>30</b>
Membres présents ou représentés :	<b>27</b>
Suffrages exprimés :	<b>27</b>
• Pour :	<b>27</b>
• Contre :	<b>0</b>

**Délibération adoptée.**

Visa du Président  
Le Président,  
Jean  
PEETERS  
*Jean PEETERS*

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 juin 2016

Document mis en ligne le : 15 juin 2016